



3021 - Doit-on émigrer quand on n'est plus en sécurité dans la pratique de sa foi ?

question

Si l'on n'est plus en mesure de garantir la sécurité de sa personne et de sa foi devant les troubles qui sévissent dans son propre pays, l'émigration devient-elle une prescription pour le musulman ?
Où doit-il aller ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si la réalité est telle que vous l'avez décrite et que le musulman n'est plus en sécurité aussi bien pour sa personne que pour la pratique de sa foi devant les troubles qui agitent son pays, la loi lui permet de le quitter, s'il le peut, pour s'installer là où il se trouve en sécurité aussi bien pour sa personne que pour l'exercice de sa foi.

C'est Allah qui assiste. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.